

belle carrière

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **2 (1900)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lunch à l'Ecole normale supérieure, le banquet final, puis les réceptions chez M. le président de la République et chez M. le prince Roland Bonaparte, membre de la Société mathématique de France. C'est dans ces réunions que beaucoup de savants, ne se connaissant encore que par leurs œuvres, ont pu nouer entre eux des relations amicales. Aussi sommes-nous persuadés, ainsi que nous le disions déjà au début de cet article, que le Congrès de Paris vient de contribuer d'une façon très heureuse à resserrer les liens entre les mathématiciens des divers pays.

H. F.

L'Association internationale des Académies.

Nos lecteurs connaissent le *Projet d'union académique* que nous leur avons fait connaître au mois de mars de l'année dernière (Voir t. I, p. 136). Après une série de pourparlers entre les délégués des principales académies, le projet a été adopté par 18 académies et l'*Association internationale des Académies* est ainsi définitivement fondée. Ont adhéré aux statuts les Académies d'Amsterdam, de Berlin, de Bruxelles, de Budapest, Christiana, de Göttingue (Société royale des Sciences), de Copenhague, de Leipzig (Société royale des Sciences de Saxe), de Londres (Société royale), de Munich, de Paris (Académie des Sciences, Académie des Sciences morales et politiques, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), de Saint-Petersbourg, de Rome, de Stockholm, de Washington et de Vienne.

L'Association comprend une *section des Sciences* et une *section des Lettres* ; elle a pour organes : 1° l'*Assemblée générale* qui se réunit tous les trois ans et qui est composée des délégués, en nombre illimité, des diverses Académies, mais chaque académie n'ayant droit qu'à une seule voix ; 2° le *Comité* comprenant un ou deux délégués de chaque Académie suivant qu'elle participe aux deux sections ou à une seule d'entre elles. La présidence du Comité appartient à l'Académie *principale*, c'est-à-dire à celle du lieu choisi pour l'Assemblée générale. Actuellement c'est Paris qui a le siège de la présidence et la première assemblée générale a été tenue à l'occasion de l'Exposition universelle.

Il est hors de doute que cette union entre les grandes Académies du monde entier ne donne une forte impulsion aux travaux scientifiques d'un intérêt général. Pour ce qui concerne en particulier les mathématiques il y a une série de questions qui ne manqueront pas d'être examinées par l'Association. Au premier plan viennent se placer les questions de terminologie et de bibliographie au sujet desquelles l'entente entre les Académies est indispensable.

Une belle carrière.

E. G. OLTRAMARE, professeur à l'Université de Genève, vient de donner sa démission après avoir occupé pendant cinquante-deux ans la

chaire de mathématiques supérieures à la Faculté des sciences. Cet éminent savant fut non seulement un professeur de premier ordre, mais encore un administrateur actif et dévoué qui contribua pour une large part au développement de la Faculté des Sciences.

A l'occasion de la dernière heure de cours, un grand nombre de professeurs et d'anciens élèves étaient venus prendre congé de leur vénéré collègue et maître. Le Gouvernement était représenté par M. G. Favon qui, au nom du Conseil d'Etat, a remercié M. le professeur Oltramare pour son dévouement à la cause de l'enseignement. *L'Enseignement mathématique* s'associe du fond du cœur aux sentiments d'admiration et de reconnaissance qui ont été exprimés dans cette touchante cérémonie, car nous n'oublions pas que le savant professeur a été l'un des premiers à faire partie de notre comité de patronage. M. Oltramare se retire à l'âge de 84 ans. Nous souhaitons vivement qu'il puisse jouir longtemps encore de l'amitié et de l'estime dont il est l'objet dans le monde scientifique et dans le public genevois.

Prix proposés par l'Académie Royale de Belgique.

Questions de sciences mathématiques mises au concours pour 1901.

1. Trouver la forme des termes principaux introduits, par l'élasticité de l'écorce terrestre, dans les formules de la mutation en obliquité et en longitude. (Valeur du prix : 800 francs.)

2. On demande une contribution importante à l'étude des formes mixtes à un nombre quelconque de séries de variables, et d'en appliquer les résultats à la géométrie des espaces quelconques. (Valeur du prix : 600 francs.)

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franco de port, à M. le secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles, avant le 1^{er} août 1901.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; les auteurs auront soin par conséquent d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise qu'ils reproduiront sur un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse (il est défendu de faire usage d'un pseudonyme) ; faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que les mémoires soumis à son jugement sont et restent déposés aux Archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie, à leurs frais, en s'adressant à cet effet, au secrétaire perpétuel.